



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat du Conseil général
Sekretariat des Generalrats
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 – secretariatcg@courtepin.ch

PROCES-VERBAL NO 16 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 11 décembre 2024 à 19h30 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Geneviève Nenning, présidente du Conseil général pour la période 2024-2025.

Vice-présidence : Mme Cornelia Rolli Salathe

Scrutatrices et scrutateurs :

Mme Valérie Riedo

M. Serge Jemmely (remplaçant de Mme Marlyse Spiegel, démissionnaire)

M. Raphaël Thalmann

M. Bernard Sturny

M. Michel Werro

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Assermentation de M. Régis Mettraux par Monsieur le Préfet Christoph Wieland
3. Appel nominal
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 septembre 2024
6. Communication de la Présidence et du bureau du Conseil général
7. Election d'un membre pour la commission financière du Conseil général
8. Election d'un membre du bureau du Conseil général pour le groupe « Le Centre »
9. Présentation du programme "Zone ferme Michel" à Courtaman pour la construction du bâtiment AES, crèche, ludothèque et salles sociétés
10. Budget 2025
 - 10.1 Planification financière
 - 10.2 Présentation générale du budget 2025
 - 10.3 Coefficients et taux d'impôt
 - 10.3.1 Modification du coefficient de l'impôt de 85,0 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base
 - 10.4 Budget 2025
 - 10.4.1 Budget de résultats
 - 10.5 Budget des investissements et financements
 - 10.5.1 Demande de crédit de CHF 800'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public
 - 10.5.2 Demande de crédit de CHF 1'000'000.00 pour la construction du bâtiment AES, crèche, ludothèque et salles sociétés à la zone Ferme Michel à Courtaman
 - 10.5.2.1 Approbation du programme par le Conseil général
 - 10.5.2.2 Approbation de la demande de crédit si le programme est accepté
 - 10.6 Vote du budget global

11. Modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
 12. Adoption du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
 13. Communications du Conseil communal
 14. Retour du président de la commission d'aménagement
 15. Réponses aux questions de la séance précédente
 16. Divers
-

1. Salutations et ouverture de la séance

Mme Geneviève Nenning, présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h30. Elle informe que, ayant perdu sa voix, elle va passer la présidence de la séance à Mme Cornelia Rolli Salathe, vice-présidente, au moins jusqu'au point 10 :

Mme Cornelia Rolli Salathe prend la parole :

« Monsieur le Préfet,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Chers collègues du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames, Messieurs,

Herzlich Willkommen zu dieser Sitzung!

Je vous souhaite la bienvenue à la séance de ce jour, une bienvenue toute particulière à M. Régis Mettraux qui rejoint les rangs du Conseil général suite à la démission de Mme Marlyse Spiegel.

Les débats sont enregistrés. Vous êtes priés d'utiliser les micros mis à disposition et je vous remercie de décliner votre identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Chacun peut s'exprimer en français ou en allemand. Je n'ai plus besoin de vous rappeler qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandée.

La convocation à cette/ces séances a été publiée dans la Feuille officielle n° 48 du 29 novembre 2024, pages 1997 et 1998, avec l'ordre du jour. Les documents relatifs à l'ordre du jour ont tous été postés sur le cloud. Je précise que le 18 décembre 2024 est une date de réserve. »

Il n'y a pas de remarque concernant la convocation.

2. Assermentation de M. Régis Mettraux par Monsieur le Préfet Christoph Wieland

La parole est donnée à M. le Préfet Christoph Wieland qui demande à l'assemblée de se lever et procède à l'assermentation de M. Régis Mettraux en prononçant le texte suivant, conformément à l'article 57 de la Loi sur les communes :

« Je jure d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste. »

M. Régis Mettraux prête serment.

M. Christoph Wieland remercie les membres du Conseil général pour le travail effectué et remercie d'ores et déjà M. Régis Mettraux pour son futur travail.

Mme Cornelia Rolli Salathe félicite également M. Régis Mettraux et espère qu'il aura beaucoup de plaisir à travailler au sein du Conseil général.

3. Appel nominal

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Mmes Lara Fantinati, Christel Maillard Binder et Sonja Walter.

47 conseillères et conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 24 voix en cas de votation.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation. Sur remarque du Service des communes, le point 10.3.1 doit être précisé comme suit :

Modification du coefficient de 0.85 à 0.80 pour l'impôt :

- Sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Sur les prestations en capital
- Sur le bénéfice et le capital des personnes morales

Et doit faire l'objet de deux votations : l'une concernant les personnes physiques, l'autre les personnes morales.

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) l'ordre du jour avec la modification mentionnée ci-dessus.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Il n'y a pas de remarque au sujet du procès-verbal.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

6. Communication de la Présidence et du bureau du Conseil général

Pour Mme Geneviève Nenning, présidente du Conseil général, Mme Cornelia Rolli Salathe, vice-présidente, communique :

« Mme Anne RoCHAT assume le secrétariat du Conseil général ad interim suite à la démission de Mme Andrea Baechler pour une question de langue. Le Conseil communal recherche une nouvelle personne pour assumer cette tâche qui n'est pas facile, car il s'agit d'une fonction d'un faible pourcentage sur l'année, mais très intense et concentrée sur quelques périodes de l'année.

Les rapports relatifs aux postulats "création d'une commission enfance-jeunesse et mobilité douce » ont été déposés sur le cloud, il y a quelques semaines déjà, la convocation vous en a officiellement informés. Au vu du tractanda très chargé de ce soir, la discussion sera ouverte à la séance du mois de mars. Dans l'intervalle, les questions éventuelles peuvent être déposées via le secrétariat du Conseil général. La possibilité de poser les questions ou de faire des remarques en séance demeure bien entendu.

Toujours au regard de l'ordre du jour, pour la suite de la séance, la présidence remercie d'ores et déjà les intervenants de ne pas s'écarter de l'objet à traiter et de formuler les questions de manière concise et précise. Le temps de parole est limité à 5 minutes.

Les remarques ou questions peuvent toujours être faites dans les divers. »

7. Election d'un membre pour la commission financière du Conseil général

La parole est donnée à M. Dany Horner en le priant de nous présenter brièvement M. Cédric Monney qui s'est montré très intéressé à assumer cette tâche.

« Monsieur le préfet, Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, très chers collègues du Conseil général,

C'est avec grand plaisir – et une pointe d'admiration – que je vous présente aujourd'hui Cédric Monney comme candidat à la commission financière, un candidat au parcours aussi solide qu'un bilan comptable.

Cédric, c'est avant tout un amoureux des chiffres... mais pas seulement ceux de la colonne 'crédit' ! Avec un master en droit de l'Université de Fribourg, un brevet d'avocat à Genève, et une carrière impressionnante dans le conseil fiscal et juridique, il est un véritable couteau suisse des finances. De Zurich à Lausanne, en passant par Fribourg, il a conseillé, analysé et optimisé des situations complexes avec la précision d'un horloger et la rigueur d'un auditeur.

Depuis 2016, il travaille et est membre de la direction auprès de la fiduciaire Progressia à Fribourg. Là, il jongle avec la compliance fiscale, les règlements, les contrats, et probablement quelques tasses de café – le tout sans jamais perdre de vue l'essentiel : la confiance et la rigueur.

Mais ne vous méprenez pas : ce juriste-fiscaliste multilingue, qui parle couramment le français, l'allemand et l'anglais, a aussi une vie bien remplie hors des bureaux. Marié, père de deux enfants, installé à Courtepin depuis 2019, il consacre son énergie à sa famille, à son village et à ses passions : le ski, le golf, et la cuisine – un homme capable de vous négocier un contrat tout en préparant une sauce béarnaise !

Sa présence à la commission financière, c'est l'assurance d'un mélange de professionnalisme, d'engagement communautaire et, disons-le, d'un zeste de dynamisme. Alors, qui de mieux pour équilibrer les finances et nous rappeler que la rigueur peut aussi rimer avec passion ?

Je vous invite donc à accueillir Cédric Monney, un ami et un allié de choix pour les défis à venir !

Merci de votre attention. »

Il n'y a pas d'autre candidat pour la commission financière.

Le Conseil général élit par acclamation M. Cédric Monney en qualité de membre de la commission financière.

8. Election d'un membre du bureau du Conseil général pour le groupe « Le Centre »

Le groupe le Centre informe que M. Boris Geiser remplacera Mme Marlyse Spiegel au sein du bureau du Conseil général.

Il n'y a pas d'autre candidat pour le bureau du Conseil général.

Vote :

Le Conseil général élit par acclamation M. Boris Geiser en qualité de membre du bureau du Conseil général.

M. Serge Jemmely est remercié pour la suppléance depuis le départ de Mme Marlyse Spiegel.

9. Présentation du programme « Zone ferme Michel » à Courtaman pour la construction du bâtiment AES, crèche, ludothèque et salles sociétés

M. Jonas Aebischer donne quelques explications concernant la tablette puisque le Conseil général devra voter un crédit d'investissement au point 10.5.2.2.

Objet	Etude	Concours	Δ Capacité
Capacité AES	100	120	20
Capacité Crèche	45	48	3
Places de parc	13	30	17
Salles sociétés	0	3	3
Ludothèque	0	1	1

Surface en m3	Etude	Concours	Δm3	Δ CHF
AES / Crèche	6000	6063	63	56'700.00
Volume abris PC	670	1134	464	417'600.00
Volume Parking	1535	4006.8	2471.8	2'224'620.00
Salles sociétés	0	1512	1512	1'360'800.00
Prix m3	900	950	50	635'790.00

Autres			
Réserve	500'000.00	790'000.00	290'000.00
Travaux préparatoires	150'000.00	330'000.00	180'000.00
Aménagements extérieurs	620'000.00	700'000.00	80'000.00
Total			5'245'510.00

Total	9'624'413.25	14'500'000.00	4'875'586.75
--------------	--------------	---------------	---------------------

M. Jonas Aebischer explique qu'un montant de CHF 9 millions avait été placé dans le plan financier au début du projet. Actuellement, le programme est un peu plus concret. Pour les membres du jury, ces surcoûts ne sont pas une surprise car ils sont déjà au courant, de même que les groupes. Pour expliquer le stade actuel et le surcoût, M. Jonas Aebischer explique que la capacité d'accueil de la crèche a été augmentée de 100 à 120, 3 places ont été ajoutées et il y a maintenant 48 places de prévues. Les places de parc ont été augmentées de 17 places. Les salles sociétés et la ludothèque qui n'étaient pas incluses dans le premier projet ont été ajoutées.

Il faut être conscient que ce ne sont que des estimations. Les chiffres concrets seront connus l'année prochaine. Pour l'AES, il y a un surcoût de CHF 60'000.-. Pour les abris PC ; il y a une augmentation de CHF 400'000.-. Cela explique que l'on a besoin de plus de place que prévu au premier stade. Pour le parking, qui est le plus grand surcoût actuellement avec CHF 2,2 millions. 30 places de parc sont prévues. Le Conseil communal est d'avis de réduire le nombre de places pour se trouver entre 13 et 30 places. Mais le chiffre exact sera connu dans une année.

Les surcoûts sont dus aux constructions souterraines et font augmenter le montant du projet.

Pour les salles des sociétés, l'étage ajouté représente un surcoût de CHF 1,3 million.

Le prix du m3 est légèrement augmenté à CHF 50.-/m3. Cela signifie environ CHF 600'000.-.

Une réserve a été prévue pour les travaux préparatoires et en étant prudent, avec CHF 180'000.- supplémentaires. Pour les aménagements extérieurs, vu que le volume du bâtiment est inférieur, il est prévu un léger surcoût.

Au total, cela signifie des surcoûts de CHF 5 millions. Le Conseil communal souhaite réduire le montant total du projet à CHF 12 ou CHF 13 millions. Mais l'avant-projet n'a pas encore été commencé et on ne connaît pas encore le projet concret.

Il n'y a pas de question.

Mme Cornelia Rolli Salathe redonne la parole à Mme Geneviève Nenning afin de présider la suite de la séance.

10. Budget 2025

10.1 Planification financière

M. Eric Vonlanthen explique que le plan financier a été tiré de la variante B discutée avec le Conseil général il y a un an et a été adapté en fonction de la capacité d'endettement supportable de 2025-2029. Certains indicateurs sont à surveiller. Le plan financier a été légèrement adapté, car on a renoncé momentanément à certains projets qui étaient situés en B.

Un taux d'imposition de 80 % de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques, morales, ainsi que pour l'impôt sur les prestations en capital a été pris en compte pour la planification financière. Le Conseil général a reçu tous les documents, y compris la planification avec le taux actuel, afin de pouvoir tout analyser.

Il n'y a pas de question au sujet du plan financier.

En résumé, il y a un peu plus de CHF 44 millions d'investissements planifiés sur les 5 prochaines années, de 2025 à 2029, ce qui est conséquent. Pour Courtepin, ce montant de CHF 44 millions sur 5 ans représente un montant important.

CHF 37,9 millions sont des investissements A et CHF 6,1 millions sont des investissements B.

Au vu des investissements réellement réalisés ces dernières années, on pourrait douter de la faisabilité de ce plan, car ces 3-4 dernières années, le Conseil communal n'a jamais fait plus de 2-3 millions de travaux concrets. Il est tout de même à noter qu'il y a 3 investissements importants dans ces CHF 44 millions, qui représentent à eux seuls CHF 26,9 millions qui seront réalisables et réalisés dans les délais.

Les deux versions de la planification financière qui ont été transmises au Conseil général ont fait l'objet d'un travail très minutieux du Conseil communal, puisqu'elles liées à l'éventuelle modification du coefficient. Cette planification financière reflète autant que faire se peut les évolutions prévues ou attendues compte tenu des informations connues à ce jour.

Le déficit cumulé des comptes de résultats des 5 prochaines années s'élève à CHF 4'504'946.65, avec le taux d'impôt à 80,0.

A titre de comparaison, si on reste au taux d'imposition actuel, on aurait après 5 ans un résultat positif cumulé de CHF 49'917.04.

Il y a un capital propre non affecté qui peut servir à éponger les résultats déficitaires. L'exercice étant de pouvoir utiliser une partie de ce capital propre non affecté pour couvrir ces déficits de CHF 4,5 millions.

La parole est donnée à M. Stephan Renz, président de la commission financière.

Lors de sa séance du 28 novembre 2024, la Commission financière (CF) a analysé la planification financière 2025-2029 (PF 25-29).

La planification financière a été présentée de manière détaillée par M. Eric Vonlanthen, responsable des finances, et Mme Béatrice Schranz, administratrice des finances.

Comme le prévoit la loi sur les finances communales, la commission financière a le devoir d'analyser la planification financière afin de faire rapport et de donner un avis au Conseil général qui en prend acte.

La commission financière fait les constats suivants :

Plan financier des investissements

Le plan financier d'investissement présenté prévoit un total d'un peu plus de CHF 44 millions de dépenses d'investissements d'ici au 31.12.2029.

Ce montant est constitué de la manière suivante :

- Un peu plus de CHF 8 millions correspondent à des dépenses d'investissements déjà votés en assemblée communale
- Quelques CHF 36 millions correspondent aux nouveaux investissements planifiés entre 2025 et 2029, dont près de CHF 15 millions pour le projet dit de la « Ferme Michel »

Le plan d'investissement global prend donc en compte la totalité des investissements déjà voté ainsi que tous les investissements classés A et B.

Plan financier de fonctionnement

Le plan financier de fonctionnement se base toujours principalement sur quatre indices d'indexation et sur les recommandations et prévisions des services de l'Etat.

Nous relevons que les prévisions des quatre indices sont exactement similaires à 2023.

Le plan financier tient compte d'un coefficient fiscal de 80%.

Le taux d'intérêt moyen des nouveaux emprunts passe de 2.5% à 1.5% reflétant la nouvelle réalité des marchés financiers dont les taux baissent depuis quelques mois.

Aucune rentrée locative supplémentaire en lien avec les investissements prévus dans le cadre du projet « Ferme Michel » n'a été intégré dans le PF 25-29 à ce stade.

Conclusion et préavis

Le plan financier 25-29 tient compte d'un niveau d'investissement très élevé d'une moyenne de CHF 9 millions par année, sachant que la moyenne des 5 dernières années était plutôt de l'ordre de CHF 4 millions.

Il ressort des résultats annuels négatifs oscillants entre CHF 500 et CHF 1.3 million. Les pertes cumulées 25-29 s'élèvent ainsi à un peu plus de CHF 4.5 millions.

Sachant que les fonds propres libres au 31.12.2023 s'élèvent à plus de CHF 22 millions et les fonds propres liés à près de CHF 20 millions, ce déficit cumulé de CHF 6 millions est tout à fait absorbable.

Nous notons par ailleurs que l'indicateur du taux d'endettement se péjore drastiquement en dépassant les 200% dès 2028 en raison du très haut niveau d'investissement et des déficits annuels prévus sur les cinq prochaines années. Il nécessitera une attention particulière dans les prochaines années et devra impérativement redescendre en dessous des 200% d'ici à 2034.

La commission financière donne un avis favorable sur le plan financier 25-29 présenté.

10.2 Présentation générale du budget 2025

M. Eric Vonlanthen fera une présentation sommaire du budget. Le Conseil communal va présenter un seul budget au point 10.4. Le point actuel récapitule quelques chiffres d'une manière générale.

Le budget 2025 prend en compte un taux d'imposition de 80 % du taux cantonal de base pour les impôts sur :

- Le revenu et la fortune des personnes physiques
- Le bénéfice et le capital des personnes morales
- Les prestations en capital.

Le budget présenté prend en compte la diminution de 5 % de ce taux et se solde par une perte en 2025 de CHF 895'878.-. A titre de comparaison, ce même budget sans modification se solderait sur un résultat déficitaire de CHF 66'631.-. La différence est donc cet impact d'encaissement en moins des impôts.

Seuls les 5 comptes relatifs aux 3 catégories d'impôt différent entre les deux budgets.

La parole est passée à M. Stephan Renz, président de la commission financière.

« Lors des séances du 26 et 28 novembre 2024, la commission financière a analysé le budget de fonctionnement 2025 présenté par M. Eric Vonlanthen, responsable des finances, et Mme Béatrice Schranz, administratrice des finances.

La commission financière fait les constats suivants :

- Le budget 2025 prévoit une baisse du coefficient fiscal pour les impôts ordinaires de 85% à 80%.
- Le budget 2025 présente un déficit de CHF 895'878.00.
- Le déficit résulte essentiellement de la baisse des rentrées fiscales en raison de l'abaissement du coefficient fiscal.

Nous notons que la fortune nette au 31.12.2023 de plus de CHF 22 millions permet de couvrir le déficit prévu.

Toutes les explications et précisions reçues de M. Vonlanthen et Mme Schranz ont été claires, transparentes et convaincantes.

La commission financière donne un préavis favorable sur le budget de fonctionnement 2025 et propose au Conseil général de l'accepter. »

10.3 Coefficients et taux d'impôt

10.3.1 Modification du coefficient de l'impôt de 85,0 % à 80,0 % de l'impôt cantonal de base

Sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Sur les prestations en capital

Sur le bénéfice et le capital des personnes morales

M. Eric Vonlanthen explique que, à fin 2023, la commune disposait d'un capital propre non attribué de CHF 22'426'705.-. Ce capital propre peut être utilisé pour couvrir des exercices déficitaires. Il est très majoritairement immobilisé dans le patrimoine administratif de la commune, patrimoine nécessaire au fonctionnement de la collectivité, donc non réalisables. Les liquidités se montant à environ CHF 5'500'000.-. Ce sont des réserves qui ont été faites à travers un capital comptable qui s'est créé au fil du temps avec des résultats positifs.

La commune est en droit de présenter des comptes déficitaires pour autant que le capital propre soit en mesure de couvrir ce déficit. Des limites d'endettement, indépendantes de l'état du capital propre sont à respecter.

M. Eric Vonlanthen rappelle la limite d'endettement net de la commune, car l'augmentation des capitaux doit être limitée. On n'a pas le droit de dépasser un endettement net de 200 %. Si cet endettement de 200 % est dépassé, on doit pouvoir présenter un degré d'autofinancement d'au moins 80 % sur les 5 dernières années. Si ce n'est pas le cas, on doit prendre des mesures pour rétablir la situation, c'est-à-dire descendre en dessous des 200 % d'endettement net, ou pouvoir présenter 80 % d'autofinancement dans les 5 prochaines années. Plusieurs mesures peuvent intervenir : freiner les investissements ou lorsque la limite a peu été dépassée et avec les amortissements et les remboursements d'emprunt, on peut descendre en dessous des 200 %.

La capacité d'investissement de la commune de Courtepin sera en premier lieu limitée par le taux d'endettement net.

Les indicateurs à surveiller :

Avec le taux d'impôts à 85% / Mit dem Steuersatz von 85%					
Année	2025	2026	2027	2028	2029
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dettes nettes / Revenus fiscaux)	95.22%	140.09%	177.12%	201.41%	211.13%
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (Autofinancement / Investissements nets)	23%	12%	12%	14%	20%

Avec le taux d'impôts à 80% / Mit dem Steuersatz von 80%					
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dettes nettes / Revenus fiscaux)	99.71%	146.90%	185.77%	211.27%	221.46%
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (Autofinancement / Investissements nets)	14%	5%	4%	3%	3%

Les indicateurs montrent qu'une baisse d'impôts à 80 % de l'impôt cantonal de base est supportable au minimum 3 années et ne sera relevé qu'en cas d'obligation légale. Ceci était un vœu du Conseil communal qui ne souhaitait pas baisser les impôts pour une seule année.

Partant du principe que les 5 prochaines années sont planifiées avec des investissements conséquents, les années suivantes (dès 2030) devront être planifiées avec des investissements plus restreints afin de garantir un indicateur d'autofinancement suffisant, avec un relèvement du taux d'imposition à 85 % ou non.

Données cantonales (impôt moyen payé par les contribuables dans le canton) :

Communes	Impôt total	Population 31.12.2022	Impôt moyen
Récapitulation			
Fribourg-Ville	106'374'258	37'535	2'834
Sarine-Campagne	209'278'187	70'890	2'952
Singine	125'302'542	45'643	2'745
Gruyère	165'756'374	59'752	2'774
Lac	124'608'776	38'606	3'228
Glâne	63'773'569	25'980	2'455
Broye	94'840'081	35'161	2'697
Veveyse	60'456'119	20'719	2'918
Canton	950'389'905	334'286	2'843
Courtepin	12'830'300	5'702	2'250

On constate que la moyenne cantonale est de CHF 2'843.- et que la commune de Courtepin est à CHF 2'250.- en 2022. Au niveau du district, la moyenne est à CHF 3'228.-. Il faut être conscient que la commune de Courtepin a des contribuables en dessous de la moyenne du district du Lac, mais également en dessous de tous les districts.

La parole est donnée à M. Stephan Renz, président de la commission financière :

« La commission financière a analysé la proposition du Conseil communal de baisse le taux d'impôts de 85 à 80 % et elle a donné un préavis positif. »

La discussion est ouverte :

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », a une question pragmatique concernant le plan financier. Vu que ces dernières années la commune a pu gérer des projets à hauteur de CHF 4 millions, le Conseil communal a-t-il les ressources humaines pour gérer les 3 projets à CHF 26 millions, ainsi que la totalité des projets pour un montant de CHF 40 millions ? M. Rufino Leon a l'impression qu'on a pris ces CHF 40 millions pour justifier les taux d'impôt et que, si on avait pris moins d'investissements, on aurait pu peut-être baisser un peu plus le taux d'impôt.

M. Eric Vonlanthen rappelle que le Conseil communal a toujours été très transparent au sujet du service technique. Des ressources ont été recherchées depuis 1-2 ans. Il y a eu parfois du personnel qui n'a pas fait l'affaire et maintenant il y a deux nouvelles personnes. M. Eric Vonlanthen présente M. Shahin Dabaghchian qui est le nouveau responsable du service technique depuis le mois de septembre et rappelle l'engagement de Mme Arlette Ruch, en qualité de collaboratrice technique. M. Shahin Dabaghchian a les compétences pour la gestion des grands projets. Par exemple, pour le projet de la zone Michel, on a avancé ces 3 derniers mois plus que sur les 2 dernières années.

Le plan financier n'a pas été gonflé, car les investissements A doivent être faits. Il y a toujours dans ce plan financier des éventuels reports, car tout ce qui concerne les eaux usées est généré par le plan général d'évacuation des eaux. Celui-ci a été fait pour les 4 villages. Ce plan est basé sur 40 ans afin de renouveler la moitié de son installation.

M. Rufino Leon explique qu'il gère une entreprise et a géré suffisamment de projets pour savoir qu'il est peu probable qu'une seule personne puisse gérer des projets d'un montant total de CHF 40 millions. M. Rufino Leon pense qu'on aura besoin d'augmenter le personnel si la commune veut réaliser ces projets sur 5 ans. Si on part sur le fait de faire des travaux pour CHF 40 millions sur 5 ans et on sait déjà qu'on ne va pas les réaliser.

M. Eric Vonlanthen répond que cela n'est pas du tout le but. On part du principe qu'on va les réaliser. Dans le plan financier, il y a déjà 15 millions pour la zone Ferme Michel, avec une commission de bâtisse qui a été mise sur pied. Le projet sera piloté par notre service technique. M. Eric Vonlanthen rappelle la construction du nouveau pavillon scolaire, qui était un chantier à CHF 9 millions et qui a été très bien géré. C'est pour cette raison que M. Eric Vonlanthen a relativisé ces CHF 44 millions. Cela lui ferait souci s'il s'agissait de 40 petits projets à CHF 1 million. Mais il s'agit de 3 projets pour un total de CHF 27 millions. Il n'y a actuellement pas de signal d'alarme au niveau des ressources.

M. Pascal Vinard, du groupe « Courtepin Ensemble » remercie M. Eric Vonlanthen pour ces explications honnêtement présentées, ainsi que la commission financière. Il y a un élément qu'il faut toujours prévoir et qui est « gouverner c'est prévoir ». Depuis 2 à 3 séances du Conseil général, on remarque, notamment avec la ferme Michel, que nous ne sommes pas dans une marge budgétaire de quelques pourcents. Le plus petit est 5 %. S'il multiplie cela avec 2-3 gros projets, on voit tout de suite où on va. M. Pascal Vinard a l'impression que cela a été calculé pour arriver à atteindre les 80 % de taux d'impôt, en adaptant aussi les investissements B. Pour l'accueil extrascolaire et la petite enfance, on n'est pas vraiment dans la moyenne cantonale et on est même relativement bas. Les contribuables de la commune ont des revenus faibles avec des familles qui font beaucoup d'enfants. Ceux-ci grandissent dans un foyer souvent avec des langues étrangères, ceci fait qu'on ne commence pas forcément tout de suite bien dans la vie. Nous avons une population qui a un avenir démographique dans un pays vieillissant. Nous avons tout intérêt à ce qu'il y ait de la jeunesse derrière et de la jeunesse bien formée. La première étape à faire dans une commune où on s'occupe des enfants, c'est justement d'investir dans notre jeunesse. Aussi pour ceux qui n'ont pas forcément de parents qui ont eu la chance de grandir en Suisse. Et on aimerait aussi que ces jeunes aient aussi un avenir.

M. Pascal Vinard estime que, au niveau des crédits d'exploitation, on est toujours à ras les pâquerettes, aussi en moyenne cantonale. Concernant la baisse d'impôt à 80 %, il se demande quel est l'objectif, car pour la plupart des contribuables, cela représentera une baisse entre CHF 400.- et CHF 500.- par année. Gouverner c'est prévoir et ce n'est pas juste voir les 2-3 prochaines années comment on se débrouille avec un taux à 80 %.

M. Eric Vonlanthen réagit sur les surcoûts : la ferme Michel n'est pas forcément un bon exemple, car on est au stade de pré-projet. On ne parle même plus du même projet qu'au départ, car ce nouveau bâtiment ne va plus remplir les mêmes fonctions. Ce ne sont plus nécessairement des surcoûts. M. Eric Vonlanthen revient sur la construction du nouveau pavillon scolaire qui était un des projets les plus importants fait ces dernières années. Cette construction s'est terminée à CHF 200'000.- de moins que prévu. Actuellement, la projet de la zone ferme Michel est au stade de programme. A partir du moment où le Conseil communal présente un projet, le Conseil général l'accepte ou le refuse, avec le coût du projet et le financement du projet. M. Eric Vonlanthen n'a pas souvenir d'avoir présenté des surcoûts ces dernières années, hormis CHF 2000.- ou CHF 3'000.-. Les investissements sont gérés avec sérieux. Dans le plan financier, le projet Ferme Michel a été noté pour un montant de CHF 15 millions pour l'instant, mais on ne sait pas combien il coûtera. Il y a aura le crédit d'étude à voter et, s'il est accepté, il y aura un projet qui indiquera le montant du projet.

Au niveau du taux d'impôt, nous sommes tous contribuables. Il y a ces CHF 22 millions capital propre non attribué. La loi est ainsi faite que la seule façon d'utiliser cette réserve de capital propre est d'éponger d'éventuels déficits. On a fait des exercices qui étaient bénéficiaires depuis 4-5 ans, aussi grâce à tous nos contribuables. C'est pour cette raison que le Conseil communal a décidé de rendre aux contribuables. Bien sûr cela ne fait pas une somme énorme, mais tout est relatif. C'est une façon d'employer 10 % du capital propre.

M. Dany Horner, du groupe « Pluriel-Plural »

« Très chers collègues du Conseil général,
Je vous invite à refuser la proposition du Conseil communal visant à baisser le taux d'imposition à 80 %. Cette décision, bien qu'alléchante en apparence, risque de compromettre sérieusement l'avenir de notre commune. Voici pourquoi :

1. Un avantage limité à une minorité

Cette baisse d'impôts bénéficierait essentiellement à une minorité de la population qui n'en a pas réellement besoin. Pour la majorité des habitants, la différence sur leur revenu serait à peine perceptible, mais les conséquences pour notre commune seraient, elles, bien tangibles alors que le plan financier comprend de très gros investissements à assumer.

2. Un impact financier à moyen terme

Une diminution des recettes fiscales entraînerait une nette détérioration des finances communales. Cela limiterait notre capacité à investir dans des projets essentiels pour le bien-être de nos habitants. À titre d'exemple, les mesures visant à soutenir les familles, à améliorer les infrastructures locales ou à promouvoir la durabilité risqueraient d'être compromises.

3. Le risque d'endettement excessif

Selon les projections financières, d'ici quatre ans, nous pourrions dépasser le seuil légal d'endettement net de 200 %. Cela nous placerait dans une situation de dépendance où des mesures correctives drastiques devraient être prises par le prochain conseil communal. Une telle perspective mettrait un frein définitif à tout investissement stratégique.

4. Un recul sur les avancées récentes

Ces dernières années, nous avons œuvré ensemble, au sein du Conseil général, pour offrir des améliorations concrètes à nos citoyens :

- Création de lieux de rencontre et d'espaces pour les sociétés locales.
- Développement de structures d'accueil extrascolaire.
- Promotion de la mobilité douce et investissements dans des projets écologiques.
- Subventions ciblées pour les habitants les plus vulnérables.

Tous ces projets ont été pensés pour renforcer la qualité de vie dans notre commune. Une réduction des impôts mettrait en péril ces avancées, et nous priverait des moyens nécessaires pour poursuivre cette dynamique positive.

5. Un enjeu de crédibilité

Enfin, adopter cette baisse d'impôts serait un signal incohérent envers nos citoyens. Comment pourrions-nous justifier une telle décision alors que nous nous engageons à leur offrir un cadre de vie amélioré et durable ? Refuser cette baisse, c'est affirmer notre responsabilité à l'égard des générations actuelles et futures.

En conclusion, faisons preuve de prudence et de clairvoyance. J'ai confiance en notre exécutif et en notre capacité collective à investir judicieusement dans l'avenir de notre commune. Je vous invite donc à rejeter cette proposition de baisse d'impôts, qui ne serait que temporaire, et à continuer de travailler ensemble pour bâtir une commune où il fait bon vivre.

Je vous remercie pour votre attention et votre engagement. »

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » demande à M. Pascal Vinard quelle était sa question lors de son intervention.

M. Pascal Vinard explique que tous les projets mis dans les catégories A, B et C relatif au futur, à la petite enfance, l'écologie, ce n'était pas juste pour faire des cadeaux fiscaux. Il n'a pas eu de réponse à ce sujet-là.

M. Philippe Stöhr reprend les explications de M. Eric Vonlanthen, à savoir que le capital propre peut être utilisé pour combler des pertes. L'année passée, des bénéfices reportés de CHF 3,8 millions ont été faits. Ces bénéfices ne sont pas à venir, ce ne sont pas des pertes qu'on va créer, c'est du gain qui est dans notre comptabilité. Si on fait une baisse d'impôt maintenant, on ne va pas puiser dans le futur, on a puisé dans nos réserves qu'on a comblé par nos nombreux bénéfices depuis 6-7 ans. Pour lui, rien est en danger avec un taux de 80 % et il se demande parfois pourquoi on ne parle que de 80 %. M. Philippe Stöhr précise qu'il s'agit de son point de vue personne et pas en tant que chef de groupe.

M. Franz Walter, du groupe « Entente bourgeoise » explique que son groupe a longuement discuté cette question et est persuadé qu'une baisse d'impôt à 80 % est une bonne chose. Les projets sont bien financés et il y a une réserve. Si on veut agir et gérer cette commune d'une manière responsable, il faut travailler avec les moyens du bord et ce sont des projets qui sont déjà financés et les réserves sont là. Et si les scénarios alarmistes devaient se concrétiser dans quelques années, un freinage d'urgence pourra être fait. M. Franz Walter indique que, pour des personnes avec peu de revenus, une baisse de 5 %, c'est de l'argent. Une baisse d'impôts, c'est aussi une mesure éducative. Si on continue de cumuler un peu dans le vide, un moment donné on ne va pas faire ce qui est nécessaire. Alors limitons-nous à l'essentiel avec les moyens qui sont là et les moyens sont suffisants.

M. Eric Vonlanthen revient à l'intervention de M. Pascal Vinard, car, apparemment, il n'aurait pas répondu à sa question.

M. Pascal Vinard explique que la partie de la politique sociale, avec financement accueil extrascolaire, la commune est très bas en comparaison des communes fribourgeoises. On a une vision très comptable et on met le minimum partout.

M. Eric Vonlanthen répond que la politique sociale ou non de la commune de Courtepin, c'est le Conseil général qui la fait, vu que c'est le législatif. Le Conseil communal propose des budgets et des visions. Le projet de la Ferme Michel à CHF 15 millions, c'est essentiellement pour faire une crèche et un accueil extrascolaire. Concernant les aînés, la commune est une référence pour les autres communes avec tout ce qui est fait pour les aînés. Si le Conseil général estime que le Conseil communal propose des projets qui sont contraires à ce que la majorité du Conseil général pense, il doit le faire savoir. M. Eric Vonlanthen rappelle que le Conseil communal est un exécutif, qui exécute la politique que le Conseil général veut pour la commune de Courtepin.

Il n'y a plus de remarque ou de question.

Mme Geneviève Nenning rappelle que ce point sera voté en deux fois. Le premier vote concerne la baisse d'impôt de 85 à 80 % sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les prestations en capital.

Le deuxième vote concerne la baisse d'impôt de 85 à 80 % sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Premier vote :

Le Conseil général accepte avec 33 voix favorables la baisse d'impôt de 85 à 80 % sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les prestations en capital. 14 voix contre. Pas d'abstention
--

Deuxième vote :

Le Conseil général accepte avec 32 voix favorables la baisse d'impôt de 85 à 80 % sur le bénéfice et le capital des personnes morales. 15 voix contre. Pas d'abstention
--

10.4 Budget 2025

Mme Geneviève Nenning explique que la commission financière ne se prononce pas sur ce point.

10.4.1 Budget de résultats

M. Eric Vonlanthen rappelle que le Conseil général a reçu le budget avec l'impôt à 80 %, avec des commentaires sur les positions qui donneraient éventuellement des questions

Comme dit précédemment, ce budget prévoit un résultat déficitaire de CHF 895'878.-.

Mme Geneviève Nenning demande si le Conseil général a des questions sur le budget de résultats.

Il n'y a pas de question.

Mme Geneviève Nenning demande si le Conseil général a des amendements sur le budget de résultats.

Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » souhaite faire deux amendements pour une modification budgétaire.

« Au nom de notre groupe « Courtepin Ensemble », nous souhaitons vous présenter une proposition de modification du budget.

Dans la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (art. 6, al. 3), il est défini que les communes offrent et soutiennent des places d'accueil préscolaire et extrascolaire suffisantes selon une évaluation des besoins et qu'elles les subventionnent. C'est le cas dans la commune de Courtepin.

Le Service de la jeunesse du canton de Fribourg, sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales, rédige une valeur indicative cantonale des contributions parentales pour les enfants qui fréquentent la crèche et/ou un accueil extrascolaire. Ces contributions parentales dépendent de la capacité économique de chaque famille et sont progressives, c'est-à-dire que plus une famille gagne, moins la fréquentation des enfants dans les structures est subventionnée par la commune.

A Courtepin, l'Association Carré de sable a pour mandat d'assurer l'accueil extra-familial des enfants, qui propose une garderie et, dans le cadre de l'accueil extrascolaire, un repas de midi. L'association fonctionne de manière totalement indépendante et n'est pas soutenue par la commune.

Depuis le printemps 2024, une discussion est en cours entre le Service de la jeunesse du canton de Fribourg et la commune de Courtepin, qui concerne le tarif parental et qui a un impact indirect sur les subventions. Cette discussion est toujours ouverte entre le Service de la jeunesse et la commune de Courtepin. L'Office de la jeunesse se plaint du fait que la commune de Courtepin subventionne les parents des enfants qui fréquentent la crèche « Carré de sable » bien en dessous de la valeur de référence cantonale. Ainsi, une famille gagnant jusqu'à CHF 80 000.- par jour de crèche/enfant se voit facturer le montant nettement plus élevé de CHF 67,15 au lieu de la valeur indicative cantonale de CHF 40.-. Pour une famille dont le revenu annuel est légèrement supérieur à CHF 40'000.-, ces montants sont douloureux.

Cette décision est problématique pour notre commune. Les subventions pour l'accueil extrafamilial ont moins un caractère social qu'économique. Si une activité professionnelle est rentable, elle sera recherchée et effectuée. Si une famille ne peut plus s'offrir l'accueil extrafamilial pour des raisons financières, un gain disparaît, ce qui se répercute sur les recettes globales de la commune.

Les chiffres que nous présentons ici n'apparaissent pas de la même manière dans le budget 2025. Il est important de comprendre que la commune de Courtepin subventionne de manière identique toutes les familles dont les enfants fréquentent une crèche quelconque. Les chiffres décrits dans le budget ne couvrent pas uniquement les chiffres du Carré de sable, c'est pourquoi les montants des documents Carré de sable et le budget ne sont pas congruents. Les montants nécessaires à l'association ont été calculés avec le tarif de subvention actuel de la commune, avec lequel l'association Carre de sable travaille actuellement.

Pour en venir aux chiffres : L'Association Carré de sable a calculé qu'il **faut budgétiser CHF 42'000.- supplémentaires au point 218 et CHF 26'000.- supplémentaires au point 5451** pour que les subventions des parents soient conformes aux directives cantonales. Nous demandons ces montants par la présente.

Nous vous remercions pour votre soutien aux familles. Nous sommes conscients que le délai est court pour que la commission financière puisse discuter, mais nous espérons que ces montants seront acceptés. »

Il n'y a pas de question.

Mme Geneviève Nenning indique que la séance est suspendue afin que le Conseil communal puisse se concerter sur les amendements, ainsi que la commission financière.

La séance est suspendue durant 15 minutes.

Mme Geneviève Nenning donne la parole à Mme Marianne Scherrer Brantschen, pour le préavis du Conseil communal.

Mme Marianne Scherrer Brantschen :

« Votre demande a retenu toute notre attention même si elle est arrivée tardivement. Nous comprenons votre souci de soutenir les familles et nous partageons également cette préoccupation.

Nous avons présenté à Carré de Sable et au SEJ une version modifiée de la proposition de table de subvention de Carré de Sable, car celle-ci nous a paru disproportionnée par rapport à l'ensemble de la population de Courtepin. En effet, nous souhaitons soutenir les familles mais également le reste de la population de Courtepin qui n'est pas que composée de familles.

C'est pourquoi, en tenant compte des recommandations du SEJ (tous les critères ne sont pas cumulables, car cela ne permet pas de tous les réaliser) nous avons fait une nouvelle table de subvention qui soutient les revenus les plus bas.

La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour nous donne des critères obligatoires et dont on a tenu compte :

- Notre table est dégressive selon art. 11 LStE ;
- La fourchette des revenus déterminant pris en compte se situe entre CHF 40'000.- et CHF 150'000.-

Les recommandations fournies par le SEJ sont indicatives et ne constituent pas une obligation légale.

Dans le budget ordinaire de la commune, on a un montant pour les subventions aux parents pour les crèches de CHF 155'000.-, pour l'AES CHF 80'000.- et pour les mamans de jour CHF 70'000.-.

La nouvelle table est actuellement en consultation au SEJ avec les tarifs de la crèche. Nous avons déjà adapté le budget en fonction de cette nouvelle proposition de table de subvention. De plus, nous soutenons les familles même si le budget devait être dépassé. Donc, même si le montant budgété n'est pas suffisant.

La réévaluation de la table de subvention pour les places d'accueil et de crèche est du domaine du Conseil communal. Nous travaillons en bonne collaboration avec Carré de Sable. Nous saurons être à l'écoute de notre population si le besoin devait se faire sentir de la réévaluer.

Vous l'avez vu en début de séance lors de la présentation du projet de la zone Michel par M. Jonas Aebischer, la commune va investir beaucoup d'argent pour ce projet. Il faut aussi tenir compte de l'impôt moyen qui est plutôt très bas à Courtepin. Les tarifs de Carré de Sable les plus bas du canton et l'association est ouverte 12 heures pour accueillir les enfants. Tout cela pour dire, que la commune soutient bien les familles, car Carré de Sable fait un grand effort, de même que la commune. »

La parole est donnée à M. Stephan Renz, président de la commission financière :

La commission financière a rapidement discuté de l'amendement et, comme le veut la loi sur les finances communales, a analysé l'amendement essentiellement sur l'aspect de la capacité financière de la commune. Le préavis de la commission financière est favorable.

Mme Geneviève Nenning explique que les membres doivent voter en premier la proposition du Conseil communal. Si celle-ci est acceptée, l'amendement est annulé. Si la proposition du Conseil communal est refusée, c'est l'amendement qui est voté.

2180.3636.00 Accueil extrascolaire – Subventions

Le montant mis au budget par le Conseil communal est de CHF 80'000.-

Vote de la proposition du Conseil communal :

Le Conseil général refuse avec 31 voix la proposition du Conseil communal de prévoir CHF 80'000.- au point 2180.3636.00 du budget 2025 pour les subventions AES. 12 voix favorables. 4 abstentions

Le groupe « Courtepin Ensemble » propose l'augmentation de CHF 42'000.- au montant prévu de CHF 80'000.-, pour un total de CHF 122'000.-.

Vote de l'amendement du groupe « Courtepin Ensemble » :

Le Conseil général accepte avec 31 voix l'amendement du groupe « Courtepin Ensemble » qui propose d'augmenter de CHF 42'000.- le montant de CHF 80'000.- au point 2180.3636.00 du budget 2025 pour les subventions AES, ce qui amène à un total de CHF 122'000.-. 12 voix contre. 4 abstentions
--

5451.3636.00 Structures d'accueil extrafamilial de jour – Subventions aux parents pour crèches et garderies

Le montant mis au budget par le Conseil communal est de CHF 155'000.-

Vote de la proposition du Conseil communal :

Le Conseil général refuse avec 32 voix la proposition du Conseil communal de prévoir CHF 155'000.- au point 5451.3636.00 du budget 2025 pour les subventions aux parents pour crèches et garderies. 13 voix favorables. 2 abstentions
--

Le groupe « Courtepin Ensemble » propose l'augmentation de CHF 26'000.- au montant prévu de CHF 155'000.-, pour un total de CHF 181'000.-.

Vote de l'amendement du groupe « Courtepin Ensemble » :

Le Conseil général accepte avec 31 voix l'amendement du groupe « Courtepin Ensemble » qui propose d'augmenter de CHF 26'000.- le montant de CHF 155'000.- au point 5451.3636.00 du budget 2025 pour les subventions aux parents pour crèches et garderies., ce qui amène à un total de CHF 181'000.-.
11 voix contre. 5 abstentions

10.5 Budget des investissements et financements

Mme Geneviève Nenning donne la parole à M. Daniel Aeschlimann pour l'investissement concernant l'éclairage public.

10.5.1 Demande de crédit de CHF 800'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public

M. Daniel Aeschlimann explique que cet investissement concerne l'assainissement de l'éclairage public. Le service technique a demandé des offres et les travaux seront probablement faits en 2025 afin que la luminosité soit mieux réglée dans certains quartiers. Le programme prévu permettra l'extinction totale une fois par année lors de l'événement qui a lieu. Cet investissement permettra d'économiser CHF 26'000.- de frais d'électricité par année.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre » remarque qu'il a été mentionné que plusieurs demandes d'offres seront faites. Si le Conseil général accepte cet investissement, est-ce que les demandes d'offres seront faites à divers fournisseurs ou Groupe E seulement ? Autre question, il est mentionné que la demande d'offre a été faite pour un système d'éclairage extinction complète ou dynamique. Les CHF 800'000.- sont pour quel système ? Car les deux versions sont mentionnées.

M. Daniel Aeschlimann répond qu'il s'agit des deux systèmes. Car les quartiers ne vont pas être illuminés de la même manière. Par exemple, des détecteurs de mouvements peuvent être mis dans certaines rues, mais pas au bord d'une route cantonale. Concernant les demandes d'offres, celles-ci seront faites à d'autres prestataires que Groupe E dans le but d'avoir l'offre la moins onéreuse.

Mme Geneviève Nenning intervient pour rappeler que la commission financière doit donner son préavis avant de passer aux questions.

La parole est donnée à M. Stephan Renz, président de la commission financière :

« La commission financière donne un préavis positif. »

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) la demande de crédit de CHF 800'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public.

10.5.2 Demande de crédit de CHF 1'000'000.- pour la construction du bâtiment AES, crèche, ludothèque et salles sociétés à la zone ferme Michel à Courtaman

Mme Geneviève Nenning donne la parole à M. Jonas Aebischer.

M. Jonas Aebischer explique qu'il y a deux points à voter :

10.5.2.1 Approbation du programme présenté en début de séance et pour lequel le Conseil général doit se prononcer sur l'entrée en matière avec les salles de société et un parking un peu plus grand.

10.5.2.2 Demande de crédit de planification d'un million. Ce montant permettra d'enclencher la prochaine étape afin de pouvoir présenter un crédit d'investissement en 2025.

La parole est donnée à M. Stephan Renz, président de la commission financière.

« La commission financière donne un préavis positif. »

Il n'y a pas de question

Vote du point 10.5.2.1 :

Le Conseil général accepte avec 45 voix le programme de la zone ferme Michel à Courtaman.
2 voix contre. Pas d'abstention.

Vote du point 10.5.2.2 :

Le Conseil général accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 1 million pour la construction du bâtiment AES, crèche, ludothèque et salles sociétés à la zone ferme Michel à Courtaman.

M. Jonas Aebischer remercie le Conseil général pour la confiance.

10.6 Vote du budget global

Mme Geneviève Nenning explique que le budget global est voté avec les amendements votés, puis donne la parole à M. Eric Vonlanthen.

M. Eric Vonlanthen rappelle que, suite à l'acceptation des deux amendements, le budget a été modifié aux positions :

2180.3636.00 : on ajoute CHF 42'000.- au montant initial de CHF 80'000.-, ce qui donne un montant de CHF 122'000.-.

5451.3636.00 : on ajoute CHF 26'000.- au montant initial de CHF 155'000.-, ce qui donne un montant de CHF 181'000.-.

Le nouveau budget avec les deux amendements acceptés présente un résultat déficitaire de CHF 963'878.-.

Mme Geneviève Nenning donne la parole à la commission financière.

« La commission financière donne un préavis positif. »

Vote :

Le Conseil général accepte avec 46 voix le budget 2025 avec les 2 amendements votés.
1 voix contre. Pas d'abstention.

11. Modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

M. Martin Moosmann souhaite féliciter les élus de ce soir dans les différentes fonctions.

M. Martin Moosmann rappelle que, au printemps dernier, le Conseil général avait accepté la modification totale des statuts du CEFREN, avec de grandes conséquences financières.

Tous les documents relatifs à cette modification ont été transmis au Conseil général.

Actuellement, le Conseil général doit se prononcer sur l'adhésion des communes de Misery-Courtion et Grolley, ainsi que la nouvelle composition des organes décisionnels. Cette modification diminue d'un le nombre de membres pour la Ville de Fribourg (2 et non plus 3). Les deux communes disposant d'un grand débit souscrit, à savoir Courtepin et Villars-sur-Glâne, ont droit à un membre chacune.

Avec les nouveaux statuts, la commune de Courtepin aura 19,34 % de part. Jusqu'à la fin de la législature, le comité a proposé à l'assemblée des délégués que les membres actuels du comité restent et que l'on ajoute les représentants des nouvelles communes dès le 1^{er} janvier 2025 si les statuts sont approuvés. Le grand changement au comité sera pour la nouvelle législature. Le point important qui change est que jusqu'à présent c'est le ou la préfète de la Sarine qui est automatiquement président/e du CEFREN. Cela ne sera plus le cas. Il/elle pourra y être, mais cela sera par élection. La présidence pourra être assurée par toute autre personne.

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter la modification des statuts. Il n'y a pas de préavis de la commission financière.

Questions :

M. Rufino Leon, du groupe « Libre » demande, si la commune de Courtepin est 2^{ème} contributrice, c'est en raison des grandes entreprises consommatrices de la commune ?

M. Martin Moosmann répond par la positive.

M. Rufino Leon demande, si une grande entreprise consommatrice quitte la commune, à quel moment a-t-on le droit de venir moins contributeur ?

M. Martin Moosmann rappelle que ce point a été largement discuté lors de la séance du Conseil général de ce printemps où on a parlé des débits souscrits pouvant être loués. C'est d'ailleurs ce que la commune de Courtepin a fait. Si la Ville de Fribourg et la commune de Courtepin ne louent pas de débits souscrits, on peut oublier tous ces nouveaux membres, car il n'y aura pas assez de débit. Ceux-ci ont loués dans le but d'avoir une garantie. Personne ne sait ce qui va advenir de la grande entreprise consommatrice de la commune. Une fois que cela sera connu, il sera possible à la commune de vendre les débits souscrits. M. Martin Moosmann relève que le Conseil général a voté un budget plus tôt dans la séance avec un montant de CHF 660'000.- que la commune de Courtepin va recevoir en 2025, car la commune a vendu 491 litres/minutes et loués 1500 litres/minutes.

Mme Nicole Andrey, du groupe « Le Centre » souhaite savoir ce qu'il adviendra des 19 % de part si la commune loue son quota.

M. Martin Moosmann répond que ce quota appartient à la commune et ne change pas. Par exemple, comme un propriétaire d'immeuble loue à des locataires, la maison reste à lui.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) la modification partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

M. Martin Moosmann remercie le Conseil général.

12. Adoption du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Mme Geneviève Nenning souhaite la bienvenue à M. Ernst Fuchs, ingénieur, et qui a collaboré à l'élaboration du règlement.

Le Conseil général a obtenu tous les documents nécessaires. Mme Geneviève Nenning propose de passer ce règlement chapitre par chapitre, ce qui permettra de s'arrêter sur les articles où il y aurait des problèmes que les membres souhaitent discuter. Les questions déposées par le groupe « Le Centre » seront traitées dans les chapitres concernés.

Le Conseil général accepte cette proposition.

Mme Geneviève Nenning demande s'il y a des remarques.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre » explique que son groupe a déposé des questions relativement complètes et a deux propositions à discuter sur les articles en question.

Elle relève tout d'abord de la communication un peu tardive d'un grand nombre de documents sur ce règlement qui sont arrivés jour après jour, même dans le délai après l'envoi de la convocation. Peut-être qu'une consultation un peu plus prématurée du règlement aurait réglé ce genre de choses. Le groupe a posé des questions car il n'a pas eu la possibilité de rencontrer M. Ernst Fuchs et M. Daniel Aeschlimann lors de la séance préparatoire du groupe. Ce fait est un peu de la faute du groupe, car la date de réunion a été modifiée. Mais les questions qui ont été répondues l'ont été de manière incomplète ou non satisfaisante. Par exemple, à la question de savoir pourquoi telle règle de calcul a été décidée, on répond que c'était le règlement-type.

Le groupe « Le Centre » annule une partie de ses questions, mais en maintient deux.

Pourquoi les critères suivants n'ont pas été pris en compte pour la taxe de base et la taxe de raccordement : les critères cumulatifs qui sont prévus dans le règlement type à savoir un montant au m² x l'IBUS ou au m³ x l'IBUS, et un montant par équivalent habitant déterminé dans une annexe.

Mme Geneviève Nenning prend note et demande à Mme Carole Plancherel qu'elle revienne avec ses deux questions le moment venu.

M. Cédric Monney, du groupe « Pluriel-Plurial » donne lecture :

« Vous avez reçu par courriel la semaine passée une lettre cosignée par Mme Cornelia Rolli Salathe, Raphaël Thalmann et moi-même, afin de vous faire d'une situation, respectivement vous sensibiliser à une problématique qu'un certain nombre de citoyens de la commune de Courtepin fait face. Je tiens à préciser qu'il n'y a effectivement pas qu'un seul quartier qui est touché et c'est au nom de tous les citoyens concernés par la problématique de non reprise des canalisations de quartier par la commune que nous avons abordé.

Je tiens à rappeler qu'il s'agissait d'une simple lettre que, respectivement, on voulait simplement partager une information à vous, collègues du Conseil général, et qu'il n'y avait nullement l'intention de faire une intervention parlementaire, raison pour laquelle on n'est pas passé par le bureau.

Bien que la problématique de la non reprise des canalisations de la commune n'est pas pleinement liée à la question de l'adoption d'un nouveau règlement de l'évacuation des eaux, il n'en demeure pas moins que la nouvelle politique du Conseil communal en matière de gestion des eaux usées plonge un grand nombre de citoyens dans une situation d'inégalité de traitement et ce n'est pas acceptable. Le règlement soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil général ne règle en rien cette inégalité de traitement. Ainsi, même s'il convient de complimenter les membres de la commission chargée de l'élaboration de ce règlement pour le travail effectué, notamment le dur labeur à essayer de trouver des solutions les plus justes possibles, il n'en demeure pas moins que ce règlement met simplement tous les citoyens de la commune dans le même panier en matière de gestion des eaux usées, alors qu'il n'en est pas de même en matière de reprise des canalisations de quartier.

Par conséquent, indépendamment du fait que le règlement mis au vote nous semble acceptable dans la forme, nous ne soutenons pas son approbation parce que nous ne sommes pas d'accord avec la politique de gestion des eaux usées mise en place par le Conseil communal.

Merci de votre attention. »

M. Jean-François Haas, du groupe « Pluriel-Plural » explique qu'il faisait partie du groupe de travail qui a essayé d'être le plus juste possible. Il relève qu'il n'y a pas de solution optimale. Parfois, le mieux est l'ennemi du bien. Ce qui a été cherché, c'est le bien commun, mais il a été constaté que cela n'était pas simple. Au départ, le groupe de travail était parti de l'idée qu'il fallait que les pollueurs soient taxés. Puis, le groupe de travail s'est aperçu qu'il existe des lois qui ne permettent pas de faire n'importe quoi. Autre élément, quand on veut taxer certains, on risque aussi de taxer par contre coup des personnes qui ne le méritent pas, mais qui se trouveraient dans les mêmes situations que le pollueur avec, entre autres, la question des m2.

Autre problème, le groupe de travail s'est rendu compte, en faisant différents scénarios, que lorsqu'on augmentait un peu d'un côté, cela ne jouait pas de l'autre côté. Il a fallu passablement jongler pour arriver à une solution pas absolument satisfaisante, mais il y a un moment où il faut arriver à un accord.

Il y a effectivement semble-t-il des problèmes avec certains quartiers pour la reprise des canalisations, mais ce sont des cas particuliers et peut-être faudrait-il que la commune renégocie avec ces quartiers, mais pas dans le cadre de ce règlement global. Il y a eu manifestement des erreurs, probablement des deux côtés. M. Jean-François Haas remercie M. Daniel Aeschlimann qui n'a pas économisé son temps pour l'élaboration de ce règlement.

M. Daniel Jorio, du groupe « Pluriel-Plural » rappelle que l'histoire du règlement sur les eaux usées, est une très vieille histoire à Courtepin qui remonte à 2019 où un projet a été refusé. Depuis 2019, il y a eu d'intenses travaux qui ont été faits avec la constitution d'un groupe de travail, où tous les groupes du Conseil général étaient représentés, avec, comme expert, un expert qui connaît pratiquement chaque mètre linéaire de tuyau dans la commune de Courtepin, qui a une immense expérience de 40 ans. Effectivement, peut-être que tout n'est pas parfait, peut-être qu'on aurait pu encore améliorer certains points, mais c'est finalement le meilleur compris possible tel qu'il est proposé par le groupe de travail et par l'expert. Effectivement il est étonnant que l'information aurait pu découler directement des membres du groupe de travail dans les groupes du Conseil général.

C'est dans ce sens aussi que le groupe a été formé. Par la suite, chaque groupe a eu l'occasion de poser des questions détaillées au responsable du dicastère, M. Daniel Aeschlimann, qui a répondu aux questions dans la mesure du possible. Est-ce vraiment aux différents groupes et aux membres du Conseil général de jouer les ingénieurs et de vouloir recomposer ce règlement, modifier certains articles ? Il y a un moment où il faut clore le dossier, où il faut faire confiance aux travaux effectués depuis 2019 et prendre une décision pour aller de l'avant.

M. Pascal Vinard, du groupe « Courtepin Ensemble » explique qu'il faisait également partie du groupe de travail. La non reprise des infrastructures de certains quartiers est un vrai souci qui relève probablement d'une inégalité de traitement avec un historique inconnu. Mais ce n'est pas dans le cadre de ce règlement qu'il faut traiter cette question.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » a entendu qu'on parle de différents scénarios d'étude dans le groupe de travail, mais n'a jamais rien lu dans les procès-verbaux ou le groupe n'a jamais eu de retour de la représentante du groupe. Il y aurait eu d'autres clés dans ces scénarios étudiés ou d'autres méthodes de calcul et pas seulement l'IBUS des m². On a toujours parlé de m² de la parcelle x IBUS x un prix. Y aurait-il d'autres méthodes de calcul, telles celles proposées par la surveillance des prix ? M. Philippe Stöhr n'attend pas de réponse à cette question, puisque cela a déjà été discuté avec M. Daniel Aeschlimann et le groupe, qu'il aurait fallu une autre représentation dans ce groupe de travail. Toutefois, M. Philippe Stöhr rappelle que la représentante n'a pas reçu 2 convocations en raison d'une adresse de courriel erronée. A son avis, un groupe de travail devrait être représentatif du nombre de membres dans un groupe du Conseil général. Cela avait été proposé lors de la première séance et refusé.

Mme Geneviève Nenning passe le règlement chapitre par chapitre, puis sera voté globalement.

CHAPITRE PREMIER : Dispositions générales

Il n'y a pas de question ni remarque.

CHAPITRE 2 : Construction des installations publiques et privées

Il n'y a pas de question ni remarque.

CHAPITRE 3 : Principes pour l'évacuation des eaux

Il n'y a pas de question ni remarque.

CHAPITRE 4 : Exploitation et entretien

Il n'y a pas de question ni remarque.

CHAPITRE 5 : Financement et taxes

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre » revient sur la question des unités de logement et des équivalents habitant. Pourquoi ce critère cumulatif qui est prévu dans le règlement-type n'a pas été pris en compte ?

M. Daniel Aeschlimann donne la parole à M. Ernst Fuchs. Celui-ci a 40 ans d'expérience. Le groupe de travail avait étudié ces variantes, puis a renoncé. M. Ernst Fuchs expliquera exactement pour quelles raisons.

M. Ernst Fuchs explique que, dans le règlement-type, il y a les deux paramètres qui sont proposés : la surface multipliée par l'IBUS et les équivalents habitant. Le premier paramètre de la surface et l'IBUS, est un paramètre qui est très clair : cela signifie que les surfaces sont définies dans le plan de zone. Ces surfaces sont indiscutables et inscrites au Registre foncier. L'IBUS est dans le plan de zone, on ne peut pas tricher ou le juger autrement. Ces paramètres sont souvent appliqués pour la partie des canalisations. C'est-à-dire, tout le financement des canalisations pourrait passer par ce paramètre.

Le deuxième paramètre des équivalents habitant on peut être utilisé pour l'épuration, mais cela veut dire qu'il s'agit du nombre d'habitants qui sont raccordés à la station. « Equivalent habitant » signifie qu'on transforme les habitants en pollueur habitant, surtout pour l'industrie. Actuellement, les investissements c'est presque 50 % de canalisation et 50 % de station d'épuration. Si on applique ce deuxième critère équivalent-habitant, cela complique tout le calcul et aussi l'administration, ainsi que les discussions : combien y a-t-il d'équivalent habitant dans les bistros, dans les industries, etc. Cela peut être calculé, mais cela n'est pas aussi clair qu'avec les surfaces et l'IBUS.

De plus, M. Ernst Fuchs a fait un calcul approximatif pour une villa, sur un terrain de 800 m², 5 pièces. En faisant les deux calculs, finalement pour la taxe de base utilisée pour le financement, on arrive à CHF 50.- près au même montant. Donc, au lieu de compliquer tous les calculs et les discussions entre la commune, les propriétaires et l'administration, on choisit le seul paramètre, c'est-à-dire surface x l'IBUS. Il y a toujours des cas où cela n'est pas juste. Mais M. Ernst Fuchs n'a jamais vu le tarif juste jusqu'à maintenant.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » revient sur le scénario calculé avec une différence de CHF 50.-. Est-ce que cela a été présenté au groupe de travail ?

Il est répondu positivement.

M. Philippe Stöhr demande si le groupe de travail a eu connaissance de ce calcul avec l'équivalent habitant ?

Il est répondu positivement.

M. Philippe Stöhr demande si les groupes l'ont reçu et si c'était seulement sur une villa de 800 m² ? M. Philippe Stöhr ne va plus poser de question sur ce sujet. Il va prendre la parole à titre personnel et non en tant que chef de groupe. Il va se concentrer uniquement sur l'article 38, taxe de base, dont le but est de financer le maintien de la valeur des installations publiques en facturant des taxes en se basant uniquement sur la surface des parcelles et l'indice brut d'utilisation au sol (IBUS).

Il ne conteste pas l'utilisation de l'IBUS, mais l'utilisation de l'IBUS comme unique critère de calcul. Surtout qu'en parcourant la documentation sur le cloud du Conseil général, il relève que le service de l'environnement cantonal, la surveillance des prix, l'office fédéral et même le règlement-type du canton de Fribourg mis à disposition des communes, article 38 alinéa 1, lettre a, tous sans exception recommandent d'intégrer une part équivalent habitant en cumul de la part calcul de l'IBUS.

M. Philippe Stöhr demande pourquoi ne pas en tenir compte alors que d'autres communes l'ont fait et que cela respecte clairement le cadre légal cantonal.

Avec le nouveau règlement, un immeuble de 10 à 15 appartements, avec un restaurant et une pharmacie, bâti sur une parcelle de 1'337 m² paierait CHF 1'700.- par année de taxe de base. IBUS à 1 Courtepin centre.

Soit la même taxe qu'une maison avec quelques ménages en zone centre à Barberêche, IBUS à 1, ou à Wallenried zone centre, CHF 1'283.- par année, soit CHF 210.- de plus pour une villa maximum sur 1'300 m² x 2-3 appartements. Villarepos, IBUS à 0,85 en zone centre CHF 910.-, soit CHF 160.- de moins qu'un immeuble à Courtepin. Le jour où on pourra construire des immeubles de 4-5 étages dans les zones centre à Barberêche, Wallenried et Villarepos n'est pas encore arrivé. Sachant que les indices des zones à faible densité de notre village se situent entre 0.6, 0.8, 0.85, les différences pour les faibles densités n'est pas si grand.

Les propriétaires facturent aux locataires. Ce sont les locataires qui utilisent l'eau tous les jours et qui financent aussi et qui doivent financer par la taxe de base, l'épuration de l'eau de son ménage et aussi les coûts d'évacuation des eaux de tous les terrains communaux, toutes les routes communales, toutes les places publiques, toutes les écoles, les terrains de foot.

Tous ces frais communs vont être payés uniquement par les gens qui paient les taxes, mais pas par les gens qui sont regroupés sur plusieurs étages et qui ne paieront pas un pot commun pour utiliser cette taxe d'épuration. Le but de cet équivalent habitant est là : participer au financement de la nouvelle STEP, participer au financement de l'évacuation des eaux au commun.

M. Ernst Fuchs répond que la taxe de base sert pour l'amortissement et le fonds de renouvellement des installations. Il prend l'exemple de la nouvelle STEP qui est devisée à CHF 70 millions et qui se construira prochainement. La participation de la commune de Courtepin est CHF 30 millions. Cette STEP n'est pas dimensionnée en fonction de l'état actuel, mais de l'état futur. Cela signifie des surfaces multipliées par l'IBUS. Les coûts de construction sont basés sur la population future. Les coûts de construction actuels seront connus dès que la STEP sera construite et seront répartis sur toutes les surfaces multipliées par l'IBUS. La variation entre les grands consommateurs et la taxe d'utilisation, c'est-à-dire ceux qui consomment beaucoup participent plus avec la taxe de consommation. Mais l'amortissement de la STEP et les canalisations doit se baser sur la totalité des surfaces constructibles. C'est pour cette raison que le paramètre a été choisi.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre » relève que ces explications éclairent le choix pour la taxe de base. Par contre, pour la taxe de raccordement, dans le sens où des bâtiments existants sont raccordés, pourquoi est-ce que la même méthode de calcul a été choisie et pas les équivalents par habitants ?

M. Ernst Fuchs répond que la taxe de raccordement est appliquée uniquement pour les surfaces non construites. Elle ne peut pas être appliquée pour les surfaces construites et les agrandissements. Dans les anciens règlements, on percevait parfois des taxes de raccordement supplémentaires, mais cela n'est plus valable.

A long terme, on admet qu'il n'y a plus de taxe de raccordement car une fois toutes les zones construites, ce serait une taxe qui diminue avec les années, mais la taxe de base sera maintenue après la rénovation, c'est-à-dire la taxe pour le renouvellement des ouvrages.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » relève que le règlement-type relatif à l'évacuation des eaux indique que, pour le dimensionnement de la STEP, il a été défini, pour l'entier du bassin versant, un nombre total d'équivalent habitant de construction pour lequel les charges hydrauliques interviennent, alors que M. Ernst Fuchs avait indiqué que, pour la STEP à Pensier, ce sont les m² qui ont été pris en compte.

M. Daniel Aeschlimann répond que, effectivement, pour la construction de la nouvelle STEP on a pu savoir d'après la facturation combien de gens paient, cela fait un peu les équivalents habitants, ce sont des chiffres que les communes ont donné à la STEP pour quelle puisse être construite selon une certaine dimension.

Il n'y a plus de remarques ni question.

CHAPITRE 6 : Emoluments administratifs

Il n'y pas de question ni remarque.

CHAPITRE 7 : Intérêts moratoires et voies de droit

Il n'y pas de question ni remarque.

CHAPITRE 8 : Dispositions finales

Il n'y pas de question ni remarque.

M. Daniel Aeschlimann remercie le groupe de travail qui l'a soutenu pour mettre en place le règlement. Les échanges ont été très constructifs. M. Daniel Aeschlimann demande aux membres, lorsqu'ils vont voter pour ce règlement, de voter pour la population et non pour leurs intérêts personnels.

Mme Geneviève Nenning donne la parole à M. Stephan Renz, président de la commission financière :

« La commission financière a donné un préavis négatif pour le règlement des eaux usées, essentiellement en raison du fait les documents et informations qui paraissaient nécessaires pour avoir un avis pertinent manquaient et n'étaient pas à disposition le soir de la séance de la commission financière. »

Vote :

Le Conseil général accepte avec 27 voix le règlement relatif à l'évacuation des eaux. 17 voix contre. 3 abstentions.

M. Daniel Aeschlimann remercie le Conseil général.

Mme Geneviève Nenning n'arrivant à nouveau plus à parler, transmet la présidence de la séance à Mme Cornelia Rolli Salathe pour la suite.

13. Communications du Conseil communal

Mme Cornelia Rolli Salathe informe que, au vu du programme d'aujourd'hui, le bureau informe que les renseignements du Conseil communal se limiteront à l'essentiel. Il en ira de même pour le retour du président de la commission d'aménagement.

M. Martin Moosmann informe que les postes ouverts à l'administration communale ne sont pas encore tous repourvus. Seul le poste de secrétaire scolaire germanophone a été attribué. Un poste pour agent/e d'exploitation a été mis au concours.

Le chef de l'édilité est très malade pour une durée indéterminée. M. Martin Moosmann remercie les citoyens/nes d'être un peu tolérant s'il neige cet hiver et que le déneigement tarde un peu.

M. Martin Moosmann remercie pour le cadeau et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Mme Geneviève Nenning informe que le cadeau offert à chaque membre est une tresse faite par les élèves du CO de la Veveyse.

M. Mario Wüthrich va donner des informations générales sur les postulats avant de parler de l'aménagement. Il y a encore deux postulats en cours, avec un rapport prévu pour le mois de mars 2025. Résultat intermédiaire :

Service des transports : une première phase test a eu lieu entre juillet et novembre 2024. Il y a eu très peu de demande, mais c'est probablement parce que le service n'est pas encore assez connu. Le retour des chauffeurs est très positif quant au projet et ils sont d'accord de continuer la phase test jusqu'en été 2025. Il est également prévu le transport des personnes à mobilité réduite n'étant pas encore à la retraite, d'entente avec les chauffeurs. Une séance d'échange est prévue au printemps avec Passepartout.

Au niveau de l'aménagement d'une place conviviale à l'entrée de Courtaman après le rond-point de la gare : les premières démarches ont été entreprises ces derniers mois. En effet, il faut savoir que ces terrains n'appartiennent pas à la commune et qu'il faudra trouver une entente avec le propriétaire pour acquérir ces terrains. Il s'agit d'une part du terrain sur lequel il y a une ferme avec une superficie de 3'000 m² environ, ainsi que la parcelle voisine de 9'400 m² environ. Ces terrains actuellement classés en zone d'intérêt général pour la très grande partie, une petite partie près de la route cantonale en zone centre. Le propriétaire est ouvert à la discussion mais il y a plusieurs points à éclaircir. La ferme protégée et ne pourra pas être démolie. Il est possible que le propriétaire ne souhaite vendre que la grande parcelle. Le propriétaire souhaiterait en contre partie du terrain agricole communal. Les prix d'achat de la grande parcelle ne sont pas connus. Il faut cependant savoir que ce n'est pas une parcelle en zone agricole mais en zone d'intérêt général. Les possibilités de construire sont bien entendu restreintes et la valeur va approcher de celle des terrains à bâtir.

14. Retour du président de la commission d'aménagement

M. Mario Wüthrich informe :

PAL Villarepos et Pensier Barberêche :

Selon un dernier entretien avec la responsable du SeCA, la commune est à bout touchant pour leur approbation. Certes, sûrement avec des conditions, mais ces conditions seront prises en considération lors de la phase d'harmonisation des 4 PAL que le Conseil communal souhaite démarrer dès que possible le printemps prochain. Il s'agira en particulier d'unifier les différents RCU en un seul document.

PAD (plan d'aménagement de détail défini sur certaines parcelles) : Il y a actuellement 3 grandes surfaces sur le périmètre de Courtepin et Courtaman qui sont soumises à des PAD obligatoires. Or, il se trouve qu'après des années d'inertie, les propriétaires des 3 zones veulent démarrer pratiquement en même temps pour mettre en valeur ces terrains et donc y construire des logements. Il s'agit d'une part des terrains à l'entrée de Courtaman entre la route principale et la route de l'Industrie, et d'autre part les terrains le long de la route du Postillon à Courtepin. Il s'agit de 3 promoteurs investisseurs distincts qui travaillent actuellement sur ces PAD. Ils avancent presque en ligne. Il est difficile de dire quel projet va pouvoir démarrer en premier. Un début de chantier est attendu dès 2026 avec la mise à disposition des premiers logements en 2028. La commune suit de près cette évolution en collaboration avec la commission d'aménagement afin de pouvoir prendre rapidement des mesures au niveau des infrastructures. En effet, il s'agit à chaque fois d'environ 150 logements de différentes tailles qui seront mis sur le marché entre 2028 et 2030. Cela aura des influences à plusieurs niveaux, en particulier sur les écoles et l'accueil extrascolaire.

Pour terminer sur les éoliennes : le canton a trouvé des terrains pour la pose de 5 à 6 mâts de mesure dans le canton. Il n'est pas encore connu pour quel projet, mais ce sont sur des terrains cantonaux et de privés que ces mâts vont être posés ces prochaines semaines. Les campagnes de mesure vont se dérouler sur une période de 2 ans et les résultats pourront être consultés en temps réel sur un site que le canton va mettre en place.

M. Jean-François Haas, du groupe « Pluriel-Plural » intervient au sujet de la construction des logements à Courtaman, sur un terrain qui se trouve au-dessus de la Bibera. Il informe qu'il y a probablement des sources sur ce terrain et que ces constructions pourraient être négatives au niveau de l'alimentation de la Bibera.

M. Mario Wüthrich répond que c'est un thème dont il sera tenu compte pour localiser la source de la Bibera et de trouver son tracé jusqu'à la sortie d'un petit canal qui est en dessous de la station de pompage à Courtaman.

M. Jean-François Haas, du groupe « Pluriel-Plural » explique que le terrain qui pourrait être zone de loisirs a aussi des sources. Il demande si cela serait possible que la commune investisse, mais fasse aussi sponsoriser ou demande des aides au niveau fédéral afin de préserver une partie des sources de la Bibera.

M. Mario Wüthrich répond que c'est probablement ce qui va être fait par le Conseil communal le moment venu. Cela dépendra du projet qui pourra être mis en place. Il faut se rappeler que ce terrain avait été mis en zone d'intérêt général dans un premier temps dans l'idée de construire un CO. Il n'est pas encore décidé ce qui sera bâti sur ce terrain. Par contre, s'il devait y avoir un besoin plus urgent pour la population, au niveau de la construction de logements pour seniors par exemple, on pourra quand même utiliser ce terrain.

Il n'y a plus de remarque.

15. Réponses aux questions de la séance précédente

Mme Cornelia Rolli Salathe informe que suite à la séance du Conseil général de septembre et à la séance de débriefing du 8 octobre 2024, le bureau et les chefs de groupe ont demandé à ce que le Conseil communal rencontre les parents au vu des remarques et demandes formulées (temps pour manger à midi, sécurité et l'ordre dans le bus, excès de vitesse, etc.) souhait auquel le Conseil communal a répondu positivement. Les 4 familles concernées, dès lors que les horaires des bus et les tournées ont été modifiés, ont jugé qu'il n'était plus nécessaire de s'asseoir à une table.

Mme Marianne Scherrer Brantschen ne répondra pas ce soir formellement aux questions, mais présentera l'organisation détaillée des transports scolaires lors de la prochaine séance du Conseil général en mars. Il est important que le Conseil général soit informé de la complexité de cette organisation, du nombre d'enfants à répartir dans les bus, des horaires dont il faut tenir compte, etc.

Il n'y a pas de remarque ou question.

16. Divers

Mme Cornelia Rolli Salathe adresse toutes les félicitations du Conseil général à Mme Sonia Walter et à son conjoint pour la naissance du petit Matteo, ainsi qu'au grand-papa Franz.

Question de M. Franz Walter, au nom du groupe « Entente Bourgeoise », concernant l'annulation du concert de Noël de l'école des classes germanophones :

C'est avec étonnement et regret que nous avons constaté que la tradition de longue date et éprouvée du Noël scolaire des classes germanophones à l'église n'aura pas lieu cette année. Il n'y a pas de raison officielle, mais selon les déclarations des enfants de l'école, on leur a dit de manière diplomatique qu'il y avait beaucoup d'enfants d'autres cultures dans l'école qui n'avaient aucun lien avec cette fête chrétienne.

Dans ce contexte, nous avons les questions suivantes à poser à la Conseillère communale responsable :

- Qui a décidé d'annuler l'événement cette année ?
- Les autorités communales ont-elles été impliquées dans le processus de décision ?
- Si ce n'est pas le cas, quelle est la position de la Conseillère communale ou du Conseil communal par rapport à cette décision ?
- Pour quelle raison la manifestation a-t-elle été annulée ?

S'il s'agit «d'autres cultures», y a-t-il eu des interventions de parents à ce sujet contre l'événement ?

Renseignements pris, il a été confirmé à M. Franz Walter qu'il n'y a pas eu de pression des familles pour annuler ce concert. Les réponses de la directrice d'établissements étaient très vagues.

M. Franz Walter sait que ni le Conseil communal ni le Conseil général n'est compétent sur cette question. A titre personnel, il déplore qu'une jolie tradition ait été annulée et la politique de communication de l'école en faisant allusion à d'autres cultures est très maladroite.

M. Daniel Werro, du groupe « Entente bourgeoise » demande à M. Martin Moosmann syndic, quand va démarrer la construction de la station d'épuration de Pensier.

M. Martin Moosmann répond que cela n'est pas possible de débiter les travaux à la fin de cette année, car le permis de construire n'a pas encore été délivré. Dès que l'office fédéral de l'environnement octroiera les subventions pour le traitement des micropolluants, l'AESC on aura 5 ans pour construire la STEP.

Mme Cornelia Rolli Salathe informe qu'en raison de l'ordre du jour très chargé, il n'est pas prévu d'apéritif après la séance. Mais un apéritif riche sera organisé en mars.

Mme Cornelia Rolli Salathe remercie le Conseil général pour la compréhension et pour la collaboration.

Bonnes fêtes de fin d'année, tous nos vœux pour 2025.

La séance est levée à 22h52.

Pour le Conseil général

La Présidente :

Geneviève Nenning

La Secrétaire :

Anne Rochat